

**Comité d'Intérêt des quartiers nord de Charnay lès Mâcon**  
**563 rue de la Ronze**  
**71850 Charnay lès Mâcon**

Monsieur Jean-Louis ANDRES  
Maire de Charnay lès Mâcon  
Mairie  
CS 70212  
71012 Charnay lès Mâcon

Charnay lès Mâcon le mercredi 24 février 2016

Objet : Aménagements de la rue de la Ronze

Monsieur le Maire,

Lors de dernières assemblées ou réunions que notre Association a tenues, les récents travaux d'aménagements de la rue de la Ronze ont fait l'objet de nombreuses et vives critiques de la part de beaucoup de riverains et même de personnes de passage dans cette rue. De plus leur coût (50 000€) leur a semblé prohibitif pour le résultat obtenu.

Je me permets donc de vous en tenir informé.

Si les (rares) vrais trottoirs réalisés en bordures de voie ont été appréciés, les points principaux qui ont été critiqués sont les suivants :

1- Les poteaux de délimitation de zones de circulation qui font ressembler cette rue à un couloir étroit, sans compter leur dangerosité en cas de chute accidentelle d'un motard ou d'un cycliste à leur proximité.

2-L'agressivité des bordures de trottoirs abruptes et trop hautes délimitant les zones de stationnement (dites "oreilles de lapin") : ces bordures sont très dangereuses pour la circulation de tous les véhicules à moteurs, encore plus par faible visibilité ou par soleil rasant de l'Est ou de l'Ouest. Elles ne sont balisées que provisoirement.

Déjà samedi 13 février, l'un de nos adhérents en ayant été témoin, une automobiliste roulant pourtant à vitesse normale et voulant suivre les tracés au sol, a claqué les 2 pneus de droite de son véhicule (voire les jantes) sur une bordure abrupte de ces trottoirs. A voir les traces de pneus marquant ces bordures, elle n'est peut-être pas la première !

3-L'état de saleté quasi-permanent de la zone de circulation piétonnière et son encombrement assez fréquent par des conteneurs de poubelles.

Plus globalement, ces aménagements sont considérés comme étant d'aspect très inesthétique et dangereux.

Comme nous l'avions demandé en octobre 2014, les aménagements de la rue de la Ronze avaient essentiellement pour but de sécuriser la circulation piétonnière. Nous avons alors proposé une conception théorique de ces aménagements, sachant que vos experts sauraient les adapter au mieux pour respecter la sécurité de tous (piétons et véhicules) et une esthétique adaptée à la rue.

Ainsi, il nous est apparu regrettable :

1-qu'avant d'engager l'étude d'exécution de ces travaux en 2015, une concertation préalable avec vos services n'ait pas eu lieu pour nous permettre, avec les riverains concernés, un choix précis parmi d'autres, des équipements de cette rue.

2-que les équipements de cette rue ne se soient pas inspirés de ceux très convenables mis en œuvre dans la rue Emile Zola récemment rénovée sur Mâcon, et dont vous trouverez quelques photos ci-jointes.

En effet :

-les séparatifs discrets et en béton réalisés dans cette rue entre la chaussée et la zone de circulation des cyclistes, auraient pu parfaitement remplacer les poteaux en bois inesthétiques et dangereux tels qu'implantés dans la rue de la Ronze en séparatif des zones de circulation.

-les bordures de trottoir à angle doux des « oreilles de lapin », auraient pu très avantageusement remplacer celles abruptes et dangereuses, mises en place dans la rue de la Ronze.

Pourriez-vous faire en sorte que remède soit apporté à cette situation ?

Par avance je vous en remercie.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Claude MULÉ

En annexe page suivante photos Rue Emile Zola Mâcon

Copie : -membres du Conseil d'administration de notre Comité  
-sur notre Site Internet « Actualités »

Les bordures douces



Le séparatif esthétique

